

Formulaire TD1

Regardez le formulaire *Déclaration des crédits d'impôt personnels* (TD1) sur la page suivante.



Alain est un étudiant à temps plein au Bow Valley College. Il vient d'être embauché comme barman dans un hôtel de la ville. Son nouvel employeur veut qu'il remplisse un formulaire TD1. Alain est célibataire et n'a aucune personne à charge. Il sera un étudiant à temps plein pendant 8 mois en 2006 et paiera 1 800 \$ pour ses frais de scolarité. Il n'a reçu aucune bourse d'étude.

Question 1 Surlignez, entourez ou soulignez les mots qui expliquent pourquoi le nouvel employeur d'Alain a besoin de l'information sur le formulaire *Déclaration des crédits d'impôt personnels* (TD1).

Écrivez sur le formulaire TD1

Question 2 Inscrivez le montant des *frais de scolarité* d'Alain dans la case appropriée sur le formulaire TD1.

Écrivez le montant sur le formulaire

Question 3 Calculez le *montant total de la demande* d'Alain, et inscrivez ce montant sur le formulaire.

Écrivez le montant sur le formulaire



Agence du revenu
du Canada

Canada Revenue
Agency

DÉCLARATION DES CRÉDITS D'IMPÔT PERSONNELS POUR 2006 TD1

Remplissez ce formulaire si vous avez un nouvel employeur ou un nouveau payeur et que vous recevrez un traitement, un salaire, des commissions, des prestations d'assurance-emploi, une pension ou toute autre rémunération, ou si vous voulez augmenter le montant d'impôt que vous faites retenir à la source. Assurez-vous de signer et de dater votre formulaire au verso avant de le remettre à votre employeur ou payeur, qui s'en servira pour déterminer l'impôt à retenir sur vos paies.

Si vous ne remplissez pas ce formulaire, votre employeur ou payeur retiendra l'impôt en vous accordant **seulement** le montant personnel de base.

Si vous remplissez ce formulaire, inscrivez-y l'information qui, selon vous, correspond le mieux à votre situation. Vous **n'avez pas** à remplir un nouveau formulaire TD1 chaque année, sauf s'il y a un changement dans les crédits d'impôt personnels auxquels vous avez droit.

Vous pouvez obtenir les formulaires et publications mentionnés ci-dessous à www.arc.gc.ca/formulaires ou en composant le **1 800 959-3376**.

Nom de famille	Prénom et initiale(s)	Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Numéro d'employé
Adresse, y compris le code postal		Réservé aux non-résidents – Pays de résidence permanente	Numéro d'assurance sociale

1. Montant personnel de base – Toute personne qui réside au Canada peut demander ce montant. Si vous aurez plus d'un employeur ou payeur en même temps en 2006, lisez la section intitulée « Revenu provenant d'autres employeurs ou payeurs » au verso. Si vous êtes un non-résident, lisez la section intitulée « Non-résidents » au verso.

8 639

2. Montant en raison de l'âge – Si votre revenu net de toutes provenances sera de 30 270 \$ ou moins et que vous aurez 65 ans ou plus le 31 décembre 2006, inscrivez 4 066 \$. Si votre revenu net se situera entre 30 270 \$ et 57 377 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS, *Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006*, et remplissez la section appropriée.

3. Montant pour revenu de pension – Si vous recevez des paiements réguliers d'une caisse de retraite ou d'un régime de pensions (sauf les prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, la pension de la Sécurité de la vieillesse et le Supplément de revenu garanti), inscrivez le montant de pension que vous recevrez dans l'année, jusqu'à un maximum de 2 000 \$.

4. Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels (temps plein ou temps partiel) – Si vous êtes étudiant à l'université, au collège ou dans un établissement d'enseignement reconnu par Ressources humaines et Développement des compétences Canada et que vous paierez plus de 100 \$ de frais de scolarité par établissement, remplissez cette section. Si vous êtes étudiant à temps plein ou si vous avez une déficience mentale ou physique et que vous êtes étudiant à temps partiel, inscrivez les frais de scolarité que vous paierez, plus 400 \$ pour chaque mois d'inscription et 65 \$ par mois pour les manuels. Si vous êtes étudiant à temps partiel et que vous n'avez pas de déficience mentale ou physique, inscrivez les frais de scolarité que vous paierez, plus 120 \$ pour chaque mois d'inscription à temps partiel et 20 \$ par mois pour les manuels.

5. Montant pour personnes handicapées – Si, dans votre déclaration de revenus, vous demandez le montant pour personnes handicapées au moyen du formulaire T2201, *Certificat pour le crédit d'impôt pour personnes handicapées*, inscrivez 6 741 \$.

6. Montant pour époux ou conjoint de fait – Si vous subvenez aux besoins de votre époux ou conjoint de fait qui demeure avec vous et dont le revenu net pour l'année sera de 734 \$ ou moins, inscrivez 7 335 \$. Si son revenu net se situera entre 734 \$ et 8 069 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS, *Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006*, et remplissez la section appropriée.

7. Montant pour une personne à charge admissible – Si vous n'avez pas d'époux ou de conjoint de fait et que vous subvenez aux besoins d'une personne qui vous est apparentée, qui demeure avec vous et dont le revenu net pour l'année sera de 734 \$ ou moins, inscrivez 7 335 \$. Si son revenu net se situera entre 734 \$ et 8 069 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS, *Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006*, et remplissez la section appropriée.

8. Montant pour aidants naturels – Si vous prenez soin d'une personne à charge qui vit avec vous, dont le revenu net pour l'année sera de 13 430 \$ ou moins et qui, selon le cas :

- est un de vos parents ou grands-parents âgé de 65 ans ou plus (ou un de ceux de votre époux ou conjoint de fait);
- a 18 ans ou plus, a un lien de parenté avec vous ou avec votre époux ou conjoint de fait et est à votre charge en raison d'une déficience, inscrivez 3 933 \$. Si son revenu net se situera entre 13 430 \$ et 17 363 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS, *Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006*, et remplissez la section appropriée.

9. Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience – Si vous subvenez aux besoins d'une personne de 18 ans ou plus ayant une déficience qui a un lien de parenté avec vous ou avec votre époux ou conjoint de fait, qui réside au Canada et dont le revenu net pour l'année sera de 5 580 \$ ou moins, inscrivez 3 933 \$. Vous ne pouvez pas demander ce montant pour une personne pour qui vous avez demandé un montant à la ligne 8. Si son revenu net se situera entre 5 580 \$ et 9 513 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS, *Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006*, et remplissez la section appropriée.

10. Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait – Si votre époux ou conjoint de fait n'utilisera pas en totalité certains de ses montants (frais de scolarité et montant relatif aux études, montant en raison de l'âge, montant pour revenu de pension, montant pour personnes handicapées), inscrivez le montant qu'il n'utilisera pas dans sa déclaration de revenus.

11. Montants transférés d'une personne à charge – Si une personne à votre charge n'utilisera pas en totalité son **montant pour personnes handicapées**, inscrivez le montant qu'elle n'utilisera pas dans sa déclaration de revenus. Si votre enfant à charge ou un de vos petits-enfants à charge ou celui de votre époux ou conjoint de fait n'utilisera pas en totalité ses **frais de scolarité et son montant relatif aux études**, inscrivez le montant qu'il n'utilisera pas dans sa déclaration de revenus.

12. MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE – Additionnez les montants des lignes 1 à 11. Votre employeur ou payeur utilisera ce montant pour déterminer l'impôt à retenir.

Suite au verso

Réponses - Formulaire TD1

Question 1 *Surlignez, entourez ou soulignez les mots qui expliquent pourquoi le nouvel employeur d'Alain a besoin de l'information sur le formulaire Déclaration des crédits d'impôt personnels (TD1).*

Réponse : « **Votre employeur ou payeur utilisera ce montant pour déterminer l'impôt à retenir.** » (la phrase apparaît 2 fois dans le texte, les deux mentions sont correctes)

Question 2 *Inscrivez le montant des frais de scolarité d'Alain dans la case appropriée sur le formulaire TD1.*

Réponse :

Frais de scolarité	1 800 \$
Autres frais 400 \$ x 8 mois	3 200 \$
Manuels 65 \$ x 8 mois	520 \$
Total	5 520 \$

Question 3 *Calculez le montant total de la demande d'Alain, et inscrivez ce montant sur le formulaire.*

Réponse : $5\,520 + 8\,639 = 14\,159$ \$

Qu'est-ce qui rend les questions plus ou moins faciles ?

Définition de l'opération – Dans la question 3, l'opération arithmétique est bien définie (le gouvernement veut faciliter le paiement des impôts). La phrase 'additionnez les montants des lignes 1 à 11' et la disposition des chiffres dans une colonne donne à la personne qui remplit le formulaire suffisamment d'indices pour comprendre qu'il s'agit ici d'une addition. Si l'opération arithmétique est moins bien indiquée, l'exercice est alors plus difficile.

Informations distrayantes – Sans une lecture attentive, les deux catégories de 'Frais de scolarité, montant relatif aux études et montant pour manuels' dans la section 4 peuvent être confondues. La personne qui remplit le formulaire doit utiliser un terme d'interrogation supplémentaire, 'temps plein' afin d'identifier la bonne ligne.

Type de correspondance – La correspondance de l'information 'donnée' avec l'information 'demandée' dans la question 2 ne demande aucune déduction, il s'agit ici d'une correspondance directe. Cependant, le fait d'utiliser deux termes d'interrogation afin de trouver la bonne ligne ('temps plein' et 'montant relatif aux études') réhausse le niveau de difficulté.



Remplissez ce formulaire si vous avez un nouvel employeur ou un nouveau payeur et que vous recevrez un traitement, un salaire, des commissions, des prestations d'assurance-emploi, une pension ou toute autre rémunération, ou si vous voulez augmenter le montant d'impôt que vous faites retenir à la source. Assurez-vous de signer et de dater votre formulaire au verso avant de le remettre à votre employeur ou payeur, qui s'en servira pour déterminer l'impôt à retenir sur vos paies.

Si vous ne remplissez pas ce formulaire, votre employeur ou payeur retiendra l'impôt en vous accordant **seulement** le montant personnel de base.

Si vous remplissez ce formulaire, inscrivez-y l'information qui, selon vous, correspond le mieux à votre situation. Vous **n'avez pas** à remplir un nouveau formulaire TD1 chaque année, sauf s'il y a un changement dans les crédits d'impôt personnels auxquels vous avez droit.

Vous pouvez obtenir les formulaires et publications mentionnés ci-dessous à www.arc.gc.ca/formulaires ou en composant le **1 800 959-3376**.

Q1 Faire le survol pour trouver 'l'usage du formulaire' ou 'application du formulaire'

Trouver la phrase qui inclut 'employeur' et 'utilisera' ou 's'en servira' (il y a deux phrases dans le texte qui sont acceptables)

Date de naissance (AAAA/MM/JJ)	Numéro d'employé
Si vous êtes résident permanent	Numéro d'assurance sociale

montant. Si vous aurez plus d'un employeur ou payeurs ou payeurs » au verso. Si vous êtes un **8 639**

ou moins et que vous aurez 65 ans ou plus et que vous voulez calculer un montant

parten, obtenez le formulaire TD1 WS, Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006, et remplissez la section appropriée.

3. Montant pour revenu de pension – Si vous recevez des paiements réguliers d'une caisse de retraite ou d'un régime de pensions (sauf les prestations du Supplément de re

Q2 Trouver les instructions 'additionnez les montants des lignes 1 à 11'

Faire l'addition

Afin de 'déconnecter' cette question de la question précédente, la réponse est acceptée comme correcte si les deux montants des lignes 1 et 4 sont additionnés correctement – même si le montant des frais de scolarité et relatif aux études est mal calculé ou n'est pas sur la bonne ligne.

4. Frais de scolarité – Si vous êtes étudiant à temps plein ou si vous êtes étudiant à temps partiel et que vous payez, plus 400 n'avez pas de déf

tes étudiant a s compétes/ces udiant à temps colarité que vous et que vous is d'inscription à **5 520**

5. Montant pour handicapées au r

6. Montant pour dont le revenu net voulez calculer un pour 2006, et rem

7. Montant pour besoins d'une per inscrivez 7 33\$ \$. TD1-WS, Feuille

sonnes \$.
e avec vous et \$ et que vous personnels

8. Montant pour aidants naturels – Si vous prenez soin d'une personne à charge qui vit avec vous, dont le revenu net pour l'année sera de 13 430 \$ ou moins et qui, selon le cas :

- est un de vos parents ou grands-parents âgé de 65 ans ou plus (ou un de ceux de votre époux ou conjoint de fait);
- a 18 ans ou plus, a un lien de parenté avec vous ou avec votre époux ou conjoint de fait et est à votre charge en raison d'une déficience, inscrivez 3 933 \$. Si son revenu net se situera entre 13 430 \$ et 17 363 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS, Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006, et remplissez la section appropriée.

9. Montant pour personnes à charge âgées de 18 ans ou plus et ayant une déficience – Si vous subvenez aux besoins d'une personne de 18 ans ou plus ayant une déficience qui a un lien de parenté avec vous ou avec votre époux ou conjoint de fait, qui réside au Canada et dont le revenu net pour l'année sera de 5 580 \$ ou moins, inscrivez 3 933 \$. Vous ne pouvez pas demander ce montant pour une personne pour qui vous avez demandé un montant à la ligne 8. Si son revenu net se situera entre 5 580 \$ et 9 513 \$ et que vous voulez calculer un montant partiel, obtenez le formulaire TD1-WS, Feuille de calcul pour la déclaration des crédits d'impôt personnels pour 2006, et remplissez la section appropriée.

10. Montants transférés de votre époux ou conjoint de fait – Si votre époux ou conjoint de fait n'utilisera pas en totalité certains de ses montants (frais de scolarité et montant relatif aux études, montant en raison de l'âge, montant pour revenu de pension, montant pour personnes handicapées), inscrivez le montant qu'il n'utilisera pas dans sa déclaration de revenus.

11. Montants transférés d'une personne à charge – Si une personne à votre charge n'utilisera pas en totalité son **montant pour personnes handicapées**, inscrivez le montant qu'elle n'utilisera pas dans sa déclaration de revenus. Si votre enfant à charge ou un de vos petits-enfants à charge ou celui de votre époux ou conjoint de fait n'utilisera pas en totalité ses **frais de scolarité et son montant relatif aux études**, inscrivez le montant qu'il n'utilisera pas dans sa déclaration de revenus.

12. MONTANT TOTAL DE LA DEMANDE – Additionnez les montants des lignes 1 à 11. Votre employeur ou payeur utilisera ce montant pour déterminer l'impôt à retenir. **\$ 14 159**

Suite au verso →